

L'AURORE DES CANADAS

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

Vol. III.—No. 102

MONTREAL, VENDREDI MATIN, 11 FEVRIER, 1842.

Pris 3 Sous.



POESIE CANADIENNE.

LA VIE.

La vie est un vain bruit, un écho de passage,
Où, sur des nœuds déçus, flotte le nom d'âge.

LA PHILOSOPHIE.

Au milieu de tourmens d'où vous êtes la proie,
Mêlé, si la galé sur vos pas vent d'effroi,
Faites-lui bon accueil; hâtez-vous d'en jouir;
Car, pour nous, ici-bas, les plaisirs et le joie
Sont un breuvage doux... qu'un souffre peut ôtrir.

L. H. L.

CORRESPONDANCES.

Aux Lecteurs de l'Aurore des Canadas et aux Mélanges Religieux et à tous autres.

Depuis un certain temps, je vous avais écrit de dire adieu à une vive surprise que les Mélanges Religieux ont pris pour tâche de faire croire comme un article de foi une proposition émanée par quelque Ultramontain et rejetée par les meilleurs Théologiens de l'école de Paris, et même par les Papes. Cette proposition est la prétendue infallibilité du Pape.

Jeune et curé et étudiant autrefois à la Théologie au Séminaire de Québec sous le grand Vicaire Demers alors supérieur de ce Séminaire, je demandai à ce digne et savant Prêtre ce qu'il pensait de l'infaillibilité du Pape, et que point de vue qu'on l'entendait, il me répondit qu'il n'avait rien à dire sur ce point, et qu'il n'avait jamais été de cette opinion par l'Église; que chaque prêtre en pensant comme bon lui semblait, et que le mieux était de ne point la soutenir, parce qu'elle était téméraire. Plus tard je fis une étude particulière de cette proposition; et je vis clairement qu'elle était insoutenable et revolvante.

Si nos qualités de chrétien et de curé ne m'imposent point le strict devoir de travailler sans cesse au maintien de la saine doctrine, à la propagation de la vérité, à la défense de l'infaillibilité de l'Église qu'on nomme chrétienne dans les premiers temps et qu'on a depuis nommée Catholique, Apostolique et romaine, puis la distinction des Sacres qui se sont aussi chrétiens, quoique dans la force du terme il n'y ait qu'une seule Église chrétienne, si la crainte de voir glisser le poison de l'erreur dans le cœur de ceux que Dieu a bien voulu confier à ma garde et protection malgré mon indignité personnelle, si l'amour de défendre l'innocent outrageusement provoqué, injurié et calomnié depuis plusieurs mois par les Mélanges, (Je fais ici allusion à M. l'Éditeur de l'Aurore) je n'entreprendrais point cette discussion de si bon résultat sera la preuve de la témérité de M. l'Éditeur des Mélanges qui ont jeté la pierre de division dans le camp d'aujourd'hui et continuellement querelle à l'Éditeur de l'Aurore depuis environ quatre mois, quoique celui-ci ne l'ait jamais mérité et qu'au contraire il se soit toujours renfermé dans les bornes de la bienveillance, de la modération et d'une admirable urbanité. Les Mélanges et leur correspondant *Un Catholique* qui's mettraient en avant pour appuyer leur assertion sur l'infaillibilité du Pape n'ont jusqu'à ce moment apporté aucune raison, aucun fait, aucune autorité pour prouver cette prétendue infallibilité.

De surpart il n'est pas honnête de dire publiquement qu'elle existe sans pouvoir donner existence. Pour avancer une proposition si étrange il faut quelque chose de plus positif que des phrases et que du sentiment. Au lieu de prouver ils se sont appuyés sur l'ignorance d'un ignorant l'Éditeur de l'Aurore en lui disant qu'il était un *impie*, un *hérétique*, un *apostat*. Ils ont entassés phrases sur phrases pour lui faire de longs sermons, et engager le peuple à croire qu'ils avaient la vérité pour eux, que la chute de la modération, à la charité et à tous les égards, ils affectent d'en avoir suivi toutes les traces et de ne s'en être jamais écartés; puis ils reprochent à l'Éditeur de l'Aurore un fi qui ne git pas même dans leur imagination, puisque tout le fiel et toute les personnalités qui ont eu lieu jusqu'à

ce jour en cette discussion qu'ils ont soulevés sans raison viennent de leur part. Je suis honteux de voir qu'ils ont oublié que tout prêtre doit chercher à faire aimer la religion en la traitant avec simplicité, candeur, modération et surtout bonne foi. Du moment où ils rejettent ces qualités, ils ne font que braver et haïr. Ils se sont empressés de proclamer l'anathème, lorsque leur proposition n'a jamais été reçue par l'Église du Christ, et qu'indes ultramontains eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de la reconnaître encore en liti-pendence; *adhuc sub judice lis est*. Je dois néanmoins rendre justice aux Mélanges: jusqu'ici ils n'ont point traité leur nom ou leur inscription: mélanges signifient confusion, ou la trouve chez eux. Jamais de mélanges ne servent à démêler; il faut au contraire les dénouer eux-mêmes. Avouons que c'est un être sinistre pour un feuille qui se dit religieuse et qui voudrait se faire passer pour la lumière du monde. *Lux mundi*! jusqu'à ce moment où les Mélanges ont eu la grandeur d'âme de publier la lettre d'un individu dont le nom se trouve sur la liste des interdits par la cour de Montréal, on aurait pu croire que leurs éditeurs ne cherchaient à attirer la haine du public que sur l'Éditeur de l'Aurore. Mais la publication de cette lettre prouve évidemment qu'ils avaient un autre but, ce lui de supplanter l'Aurore même, de la faire tomber et de s'établir sur sa ruine!!! L'Aurore des Canadas!!! Le seul Journal français que nous ayons dans l'immense district de Montréal!!! Y pensez-vous, habitants de ce district, qui n'avez plus que cet organe pour exprimer vos pensées, vos desirs, vos sentiments, votre espoir, vos mécontents!!!

Je déclare que je crois à l'infaillibilité de l'Église et que cette infallibilité réside dans le concile général.

Messieurs les éditeurs des Mélanges, vous trouvez étrangement si vous croyez que vos mélanges vont passer pour Évangile. Ne vous imaginez pas que tous les Cures qui doivent maintenir la saine doctrine gardent toujours le silence pendant que vous publiez de nouvelles, que vous égarez le peuple en cherchant à exercer sur lui une influence indue, que vous semez la division dans la ville et les campagnes pour le vain plaisir de faire de la Religion à votre mode et aux dépens même de la Religion, sans qu'il se présente un prêtre qui ose élever la voix pour vous montrer que ce n'est point du tout l'Éditeur de l'Aurore qui erre, mais que c'est vous qui errez. Vous seuls aurez excité cette querelle: Vous seuls aurez été forcés de rompre le silence par vos sarcasmes et personnalités qui sont toujours indécents et scandaleux dans la bouche des Ecclésiastiques; vous seuls Messieurs, vous seuls répandez de toutes les conséquences de cette discussion qui dès le principe aurait dû prendre place avec les vrais raisonnements dont parle l'Apôtre St. Paul à Timothée. 1 Epit. C. 1. v. 5, 6, 7.

Le but de ce journal n'est pas la charité, ce qui procède d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère, dont quelques-uns s'étaient détournés au sein de nos débats dans des raisonnements prétendant être de sens de la loi, quoiqu'ils n'ont tendent point ce qu'ils disent, ni les choses qu'ils assurent comme certaines.

Comme vous avez avoué que les décisions du Pape étaient infallibles, et que pour appuyer cette assertion vous n'avez apporté aucune autorité, quelque soit le mode ou le prétexte ou les termes que vous employez pour soutenir cette infallibilité, c'est-à-dire que ce soit par Encyclique, Bref, ex cathedra, bulle ou Manifeste.

Je vous somme de publier les décisions de l'Église universelle, c'est-à-dire, d'un concile général, qui en eigne que le Pape soit infallible d'une manière quelconque.

20. Si le Pape est infallible, je vous somme de me dire pourquoi les Apôtres eux-mêmes n'ont point cru à cette infallibilité dans l'Apôtre Pierre, puisqu'ils ont semblé à J. rassembler un concile composé des Apôtres et des Prêtres auquel concile les Prêtres décidèrent conjointement avec les Apôtres, et auquel l'Apôtre Pierre se soumit lui-même sans murmure après que l'Apôtre Paul lui eut répliqué en face *præcepit est apôtre Pierre et il repréhensible est qu'il ne marchait point suivant la vérité de l'Évangile*. En effet les Apôtres et les Prêtres ont décidé conjointement de dire: *Il a semblé bon au Saint Esprit et à nous*. Et il ne dirait point: *Il a semblé bon au Saint Esprit et à Pierre*. Voyez le concile de Jérusalem aux actes des Apôtres, c. 15. v. 28. Si vous êtes de bonne foi, le concile de Jérusalem suffit pour vous convaincre

que vous êtes dans l'erreur. Mais plus que cela je vais prouver que l'Apôtre Pierre ni même de qui le Pape est successeur n'ont été mentionnés dans ses œuvres personnelles mais même dans son enseignement puis-que lui et l'Apôtre Paul eurent une contestation si chaude que celui-ci du *avoir répliqué en face à Pierre*: *Lorsque Pierre fut venu à Antioche, je lui résistai en face parce qu'il était repréhensible*.

Car avant que quelques personnes qui avaient été envoyés par Jacques fussent venues, il mangeait avec les gentils; mais dès qu'elles furent arrivées, il se retira et se sépara des gentils, craignant ceux qui étaient de la circoncision; et les autres, qui jussi usaient aussi de la même dissimulation que lui; de sorte que Barnabas ne se laissa entraîner à dissimuler comme eux. Mais quand je vis qu'ils ne marchaient point droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à Pierre en présence de tout le monde: si vous qui êtes juif vivez comme les gentils, et non pas comme les juifs, pourquoi contraignez-vous les gentils de judaïser? Epître de St. Paul aux Galates, c. 2. v. 11, 12, 13, 14.

Messieurs les Éditeurs des Mélanges, jusqu'ici vous n'avez apporté aucune autorité pour prouver l'infaillibilité du Pape, tandis que je viens de vous en citer une si grande qu'elle est irréfutable pour prouver l'infaillibilité du même Pape pour lequel j'ai le plus grand respect comme premier dignitaire ecclésiastique et président de l'Église chrétienne dont je défends l'infaillibilité qui ne consiste que dans le concile général comme le prouve le concile de Jérusalem que j'ai cité plus haut.

30. Je vous somme de me dire sur quelle décision de l'Église les Papes, le feu Evêque Larigüe et ceux qui pensent comme eux se sont appuyés pour refuser l'absolution à ceux qui prétendaient à intérêt pendant que le Pape Grégoire XVI et la cour de Rome viennent confidamment vous dire de donner l'absolution aux mêmes personnes.

40. Je vous somme de me dire sur quelle décision de l'Église les Papes l'Evêque Larigüe et ceux qui pensent comme eux se sont appuyés pour refuser l'absolution à ceux qui prétendaient à intérêt pendant que le Pape Grégoire XVI et la cour de Rome décident contrairement.

50. Je vous somme de me dire sur quelle décision de l'Église les Papes, l'Evêque Larigüe et ceux qui pensent comme eux se sont appuyés pour gêner toutes les affaires commerciales en Canada en y prohibant sous peine de damnation le prêt à intérêt, au point que si on ne voit presque aucune fortune chez les catholiques canadiens, on peut en remonter l'origine à l'Église qui se sont appuyés sur le *bref doctrinal* de Benoît XIV, dont on a abusé pour faire une fautive conscience à l'égard du prêt à intérêt pendant que le Pape Grégoire XVI et la cour de Rome permettent l'intérêt en parlant à ceux qui pratiquent le même prêt.

60. Si le Pape est infallible, je vous somme de me dire pourquoi des temps les Papes ont assemblés des conciles à grands frais, à grandes difficultés et à d'immenses dangers, pour décider les questions de foi, pendant que les mêmes Papes n'ont pas décidé eux-mêmes par une lettre encyclique; ou par un Bref, ou par un manifeste, ou par une Bulle, ou *ex cathedra*, c'est-à-dire de la chaire d'où l'Evêque Larigüe défendait le prêt à intérêt, si vraiment ils se fussent crus infallibles.

70. Je vous somme de me dire si cette contradiction des Papes est la marque de leur infallibilité.

Avant la déclaration du Pape Grégoire XVI sur le prêt à intérêt n'est-il pas vrai que nos Evêques auraient servi contre tout droit qui aurait manifesté que le même prêt à intérêt était permis? cependant le prêt à intérêt ayant souvent été agité n'a jamais été décidé par l'Église. C'est pour quoi on aurait droit encore aujourd'hui de le regarder comme article de foi, parce que l'Église n'a jamais prononcé sur ce matière vu que la proposition de l'infaillibilité du Pape n'a été mise au jour que dans les derniers temps par quelque fanatique et fauteur

de l'arbitraire, elle a toujours été regardée comme contraire à la saine doctrine que non loin de l'admettre, les Conciles la voyant d'un œil de mépris n'en ont jamais fait l'objet de leur occupation. Voyons ce qu'il lit l'Abbé Coyer dans son commentaire sur Blackstone:

"Pour en haïner plus sûrement les âmes et les consciences du peuple, le clergé de l'Église Romaine porte à ses Evêques une obéissance sans bornes; et les Evêques à leur tour, la rendent au souverain pontife, en tenant ses décisions pour infallibles."

* "L'auteur ignore ou paraît ignorer que l'infaillibilité dont il parle n'est point dans les principes de l'Église Catholique."

Commentaire de Blackstone par l'Abbé Coyer. Tom. 1. P. 100.

Si vous êtes de bonne foi, Messieurs les Éditeurs des Mélanges, vous devez convenir de la seule conduite des Papes prouve suffisamment contre votre proposition. Si vous avez mis à l'index les doctrines de l'Éditeur de l'Aurore qui sont parfaitement en harmonie avec celles de l'Église! Bien certainement vous devez vous hâter de lui faire une ample apologie, après quoi le mieux pour vous serait d'abandonner cette proposition à la discussion de laquelle les fidèles gigneraient rien.

Car il est écrit: "Ne disputez point sur les lois; car cela n'est utile à rien, et c'est fait que prouver les auditeurs... Rejetez la question folle et qui sont sans instruction, sachant qu'elle ne produisent que des contestations." 11 Epit. de St. Paul à Timothée, c. 2. v. 14 et 23. Messieurs les Éditeurs des Mélanges, je vous prie de remarquer que les mots *ex-cathedra* ne sont que des mots sur la définition de la personne ne s'est encore accordé! Et cependant vous en faites votre cheval de bataille, votre cri de salut! Vous voyez par vous-même que l'Écriture sainte a déjà prononcé sa sentence contre ceux qui passent leur temps à disputer sur les mots au scandale des auditeurs!

En attendant que vous répondiez à mes sommations ou questions voyons ce que le Pape Nicolas I a décidé comme le Pape Grégoire XVI au sujet de l'obéissance aux Rois: Le Pape Nicolas I écrit à plusieurs Evêques en s'adressant à Adventius Evêque de Metz:

"Quant à ce que vous dites que vous êtes soumis aux Rois et aux Princes, sachez que l'Apôtre dit: obéissez au Roi comme au Seigneur, si vous approuvez. Cependant voyez si ces rois et ces princes auxquels vous vous dites être soumis se regardent bien eux-mêmes de voir entre le peuple qui leur est confié car quel autre serait bon celui qui est méchant à soi-même? Voyez si le gouvernement selon le droit: autrement on devrait plutôt les tenir pour tyrans que pour rois, et leur résister et s'élever contre eux, plutôt que de leur être soumis. Car si nous étions soumis à de tels Princes et non proposés sur eux, nous ne pourrions éviter de faire voir leurs vices."

Ilud vero quod dicitis, regibus et principibus vos subire, equum dicit apostolus: sive reges quos præcipientes placet. Verum tamen videtur, utrum reges isti et principes quibus vos subire dicitis, veraciter reges et principes sint. Videte si primus se bene regunt, deinde subdum populum. Nam qui subiequum est, cum alio bono erit. Videte si bene principantur: si quis potius tyrannus erit in suis, quam rex habundus; qui bus magis resistere, et ex adverso accedere, quam subire debemus. Alioquin si talibus subditis, et non prelati fuerimus nos, eorum est curam vitæ faceremus. Nicolas I. Append. 1 Epit. 14. ad Adventium Episc. Metensem. Labr. 1. 8. Vol. 487. Concilior. Tom. 8. pag. 487. Essai Hist. sur la puissance Temporelle des Papes, Tom. 1. pag. 71.

Voyez vous messieurs les Éditeurs des Mélanges, que les Papes décident contrairement par rapport à l'obéissance aux princes temporels? Voyez-vous comme la décision du pape Nicolas I est directement opposée à l'Encyclique du pape Grégoire XVI auquel vous vous voyez que je soumette ma foi comme à l'Évangile. Cette contradiction dans les décisions des Papes est déjà suffisante pour prouver que, loin d'être infallibles, leurs décisions sont très faillibles.

Vous voyez déjà que vous battez sur un mauvais corde. Ce n'est pour tant que le commencement. Attendons la fin. Mais quelque soit la faiblesse de votre cause directement opposée à l'Écriture sainte, je ne prétends pas débiter pour vous insister ni vous outrager en vous déclarant *aliens*, *impôtés*, *impies*, *hérétiques*, *apostats* ou schismatiques comme vous avez déclaré l'Éditeur de l'Aurore; car il est écrit: "Il ne faut pas que le serviteur du Seigneur aïme à contester; mais il faut qu'il soit doux envers tous, propre à enseigner, patient, corrigé avec douceur

ceux qui résistent à la vérité, afin que Dieu leur donne la repentance pour conquies la vie éternelle." 11 Epit. de St. Paul à Timothée, c. 2. v. 24 et 26. Vous si vous êtes tombés ce vous être tant empressés de vouer l'Éditeur de l'Aurore à l'exécration publique et d'entasser sur lui les anathèmes et les foudres dans une question où il ne peut manquer de finir par triompher!

Je vous prie de ne donner promptement vos réponses.

Us conz.

Tout en remerciant M. Coyer de la justice qu'il nous fait en nous défendant contre la persécution à laquelle on nous a voués, comme Galilé, pour défendre une vérité bien plus importante encore à l'humanité, nous devons observer que nous nous sommes bien à ce que qu'que l'homme instruit du clergé voudrait quelque jour, soutenir courageusement la vérité en marchant, à nos côtés, dans l'Église. Nous déplorons sincèrement que les "Mélanges" s'obstinent à soutenir de pareilles doctrines que l'Église elle-même désavoue, et que nous les ayons seulement il est à ne pas rouler, parce que parmi ceux qui font de lumières ne savent pas distinguer le véritable objet de la controverse, il en est toujours qui ont de la haine; change sur la portée et le but d'une thèse qui est l'entouche des autres ces religions. Mais plus sûr que jamais nous pourrions dire de la sainteté de notre cause, nous ne nous retirons de la lice, où nous sommes sur la défensive, que lorsque la relation publique aura forcés nos adversaires à se rendre.—(Note de l'Éditeur.)

Monsieur l'Éditeur,

Depuis long temps, vous nous entretenez des vices de la police urbaine, mais vous ne nous parlez pas de la police rurale, qui assiege nos campagnes. J'entends aujourd'hui de vous dépeindre les intrigues de la police rurale du Nord et principalement celle de Berthier. Les habitants du côté nord, se voyant surpris tous les jours par des gens, étaient donc traduits devant le tribunal du magistrat espionnaire du lieu, qui leur interdisait l'usage de la parole, et sans forme de procès les condamnait sous la seule information d'un agent, mais voyant que les habitants, que ces ignorants canadiens, (comme on se pnt à les nommer,) ne se laissent plus duper, ou en se conformant à la loi, loi injurieuse et criante à la "Brumaire, ou se traquent des chemins de travers et pouvaient aller chercher leur bois, plus à leur aise, il fut résolu de poser un embargo sur la glace, en déclarant que la glace était un chemin verbalisé, et force fut donnée aux agents pour surveiller les habitants s'ils allaient avec des voitures outre que celles de l'ordonnance. Un certain, Frs. Casabon de Berthier, qui ignorait la nouvelle ordonnance, eut le malheur d'être surpris en train chargé sur la glace, aussitôt information est faite, poursuite contre lui, traduction devant le tribunal partial dont le magistrat est pour ainsi dire, accusateur, avocat, juge, il est condamné à payer. Un des agents, Thos. Fagnant, d'illustre mémoire, huissier banal de Berthier, voit un homme sur la glace avec un voyage de bois, il s'élève le dit bois, le fait monter sur le chemin de la terre, lui répondant de tout, aussitôt après, il donne information contre lui, pour-celle s'en suit et la pénalité. Il ne fut pas si heureux avec un certain M. Dunord, à qui il jura le même tort, mais il invoqua le secours d'un avocat, qui fit rejeter l'action. Ce n'est pas tout, pour mieux réussir dans leur projet une ordonnance nouvelle et inouïe fut donc proclamée le 23 janvier, de la part du dit magistrat super-addicé, en joignant à l'inspecteur, de faire débarrasser les chemins sur terre, qui bordent le fleuve, et de baliser la glace, ce nouveau chemin verbalisé. Mais, honte à l'inspecteur, il fit exécuter à la lettre la dite ordonnance de crainte d'être condamné aux pénalités encourues par cette nouvelle ordonnance. Un des agents de la dite police du nom de St. Antoine N. P. de Maskinongé, se rendit au moulin l'Industrie, où il en surprit 22, qui furent condamnés suivant la loi, mais voyant qu'il ne réussissait pas partout, il donna information par écrit aux Églises de la Rivière du Loup et St. Léon, qu'un américain était chez lui achetant des chevaux, qu'il n'y avait pas de soin à prendre pour les vendre, qu'on n'en formerait point contre eux. Aussitôt, grand nombre se rendent avec des voitures suivant l'ordonnance, d'autres avec des traînes d'ours; il en fut premiers que le dit Américain n'achetait point des chevaux de ceux qui se conformaient à l'ordonnance, mais seulement de ceux qui venaient des traînes; à ces derniers, il répliqua que le dit Américain étant absent pour le moment, ils n'avaient qu'à donner leur nom et revenir le lendemain et vendraient leurs chevaux à bon prix, mais le lendemain, de bon matin, ils étaient poursuivis et furent condamnés aux assises de Maskinongé. D'autres agents se

sent en habitans, ayant soin de cacher les numéros de leur collet, et parcoururent les campagnes feignant de vouloir acheter des chevaux, ayant des harnais pour en harnacher les dits chevaux. Ils disaient aux habitans : " faites marcher vos chevaux, attellez-les sur des traînes; vous êtes loin de la police, ne craignez point. Mais un d'eux, du nom de Dufaux, à qui ils s'adressèrent, leur dit : Dufaux a inventé des moulins, des foulons, et il découvre que vous êtes les sac... policemen et aussitôt ils s'en allèrent, cela n'empêcha pas qu'ils en surprissent plusieurs et ils furent condamnés. Voyez comme ces maîtres filous, grands crocs en fait d'armes et d'exploits, qui en font plus que le valet du diable, voyant leurs intrigues déjouées, à l'instar de leurs maîtres usuriers d'artifice pour tromper les honnêtes gens et les faire tomber dans leurs petits plans et extorquer l'argent plus à leur aise.

faire connaître les résultats qui s'en seront suivis, aussitôt qu'il aura plu au chef de l'exécutif provincial de m'en instruire par l'entremise de Mr. le secrétaire civil. Je mettrai sur tout d'autant plus de zèle et d'attention à ce que les intérêts du comté de Nicolet ne soient pas négligés, que je sais que dans l'instant même il a le malheur de n'être pas représenté. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et très Obeissant serviteur, J. G. BARTHE, M. P. P. Pour le Comté d'Yamaska. Montréal, ce 8 Février, 1842.

NOUVELLES ANNONCES. A Vendre ou à louer Cour Criminelle, le 24 courant Le sous-igné présente &c. Corporation de Montréal.

L'AURORE DES CANADAS VENDREDI 11 FEVRIER, 1842.

DE NOS ESPERANCES DANS LA NOUVELLE ADMINISTRATION : — Personne assurément n'est plus sincèrement admirateur que nous des dispositions de Son Excellence telles qu'exprimées dans ses réponses aux différentes adresses qu'elle a reçues de toutes les parties du pays, parce que nous qui sommes identifiés avec la cause du peuple, qui sentons pour et par lui, comprenons combien les sentiments exprimés par l'homme d'état qui nous les adresse, seraient propres à faire de la grande et belle Province du Canada un pays heureux et florissant, puisqu'il le fraient libre. Si, comme Son Excellence, ses prédécesseurs eussent consenti à fouler aux pieds ces injustes distinctions nationales et religieuses qui sont si indignes de l'homme destiné à donner l'impulsion à toute une société, on n'aurait jamais vu ces dissensions intestines et ces scènes sanglantes qui ont fini par envelopper ce sol comme d'un linceul de mort sociale qui le tient encore engourdi. C'est au contraire parce qu'on a formellement sans cesse ces misérables querelles de parti, c'est parce qu'on a entretenu toujours cet esprit d'animosité d'une castité privilégiée, que des hommes que la nature et la fortune ont faits frères dans cette hémisphère, ont fini par s'armer les uns contre les autres, que le sang humain a jailli dans la plaine et... sur l'échafaud! Mais aujourd'hui, un homme qu'une belle réputation a devancé parmi nous, a juré de rebâtir l'avenir, de refermer les plaies, de pacifier les cœurs, de rasseoir en un mot la société, et son serment, il vous l'a dit, c'est la justice; dès ce jour donc, le concours du peuple entier lui est acquis.

Une seule pensée entrava encore l'abandon que nous nous sentons dans les dispositions de Sir Charles Bagot, c'est la question de l'Union qu'il faudra bien enfin aborder quelque jour. Si c'est véritablement les vœux et les intérêts de la majorité du peuple de la Province-Union que Son Excellence est venu consulter de bonne foi, deux moyens lui restent pour les connaître. Qu'il vienne lui-même au milieu de ce peuple dont il est l'espérance aujourd'hui, demander à l'enfant du sol s'il trouve dans l'Union de quoi rassurer son avenir, s'il ne croit pas au contraire associer ses plus chères espérances sur des ruines en les plaçant à l'abri de la charte qui a remplacé celle de '91, et qui n'est pas une constitution, puisqu'elle détruit tout équilibre entre deux populations également sujettes du même Empire et qui par conséquent ont un droit égal, à la même protection, au même amour de leur mère-patrie. Ou si Son Excellence veut avoir plus solennellement encore l'expression du Bas-Canada par rapport à l'Union qu'il lui dise franchement: peuple députe moi une ambassade législative de ton choix libre et indépendant, et je dirai à notre commune souveraine les vœux de ses sujets Canadien, et je demanderai au Parlement de l'Empire qu'il efface de son code cette page qui décrète sans retour l'anéantissement politique de 700,000 de ses sujets qui versent si loyalement leur sang pour défendre sa puissance en Amérique. Car le Bas-Canada peut croire à la sincérité des protestations de son Gouvernement, mais il sait aussi comment envisager une impossibilité pour ne pas s'y confier aveuglément.

Sir Charles Bagot dé ira la paix et la prospérité de ce pays, il veut la perpétuité de sa connexion avec l'Angleterre, eh bien! qui veut la fin veut les moyens: le mot d'ordre de Sir Charles doit être RAPPEL DE L'UNION! C'est par là qu'il doit commencer le bonheur de la colonie, c'est en renouant à l'opinion d'une machine dont les ressorts s'entre-détruisent qu'il peut avoir la confiance d'affermir ici la base d'une administration à rouages vraiment constitutionnels, la seule qu'on puisse faire fonctionner avec confiance dans le voisinage d'institutions qui sont faites pour la jouissance de tous les hommes de cœur. Qui gagnerait l'Angleterre à établir ici le contraste d'un peuple en tutelle à côté de la patrie de Washington et de Franklin! L'intérêt de sa propre puissance doit donc la porter à assimiler toutes les libertés d'Amérique pour ôter à ses colonies jusqu'au prétexte même d'envisager celles de son voi-

sinage. Le progrès des idées libérales qui végètent si rapidement sur le sol d'Amérique ne s'arrête pas devant des soldats ou le bourreau, et il sera toujours facile de capter le cœur des peuples par l'amour que par la bayonnette, c'est donc le cri universel dont Sir Charles doit être l'écho que celui de Rappel d'Union. Encore une fois, si ce sont les vœux et les intérêts de la majorité du peuple colonial que Sir Charles a pris pour devise, c'est à nous à ne pas abuser d'une aussi sage pensée en lui ouvrant avec franchise le cœur du peuple et en lui montrant à quel titre il entend lui accorder sa confiance et mettre ses espérances en sa mission. Les Canadiens oublieraient volontiers combien ils ont été trompés, et la noblesse de leur caractère les porterait au pardon de nos maux passés, s'ils pouvaient une bonne fois abandonner leur destinée entre des mains pures et toujours prêtes à s'honorer par l'administration de la justice égale, en pain du peuple, qu'on lui a si honteusement refusé depuis qu'il a eu la magnanimité de désarmer ceux qui leux fois vinrent leur offrir les bienfaits populaires de la fédération et qu'il ne voulurent pas troquer contre les simples promesses de leur gouvernement.

Nous venons d'ouvrir avec franchise et sans arrière pensée la mesure de confiance que nous aimons à accorder à son excellence, et nous ne trahirons pas la foi de nos paroles et de nos sentiments; c'est au début d'une administration qui peut devenir précieuse au pays que nous aimons à développer notre pensée et déclarer avec ouverture ce que nous concevons être l'intérêt et la volonté du peuple au nom duquel nous parlons. Nous déplorons que Sir Charles Bagot restât exclusivement entre les mains de ceux qui l'entourent aujourd'hui, qu'il persistât à faire réviser les plans de son plus immédiat prédécesseur surtout, qu'il entreprit seulement de relever la fortune de la colonie avec le système de l'Union, car il courrait à une impossibilité certaine et détraquerait la machine populaire tout entière en s'obstinant à faire triompher un plan contre nature que l'histoire de la Belgique et de la Hollande a condamné d'avance, et qui heurte trop de front toutes les lois de la plus commune justice pour réussir longtemps. Heureusement que Son Excellence est à portée d'estimer toute la valeur de l'exemple que nous avons l'honneur de lui mettre sous les yeux.

INDISCRETION : — Ceux qui ont la complaisance de nous donner des informations devraient bien faire en sorte de ne nous assurer que ce qu'ils savent eux-mêmes. On nous assure que nous avons été induit en erreur en disant que le feu Dr Stephenson était mort catholique; les dispositions qu'il nous a laissées ont probablement induit les personnes indiscrettes à nous faire part de leurs impressions comme d'une certitude.

Ce qu'il y a de plus ridicule dans toute cette affaire, c'est de voir le Herald vouloir nous jeter la première pierre avec sa grossièreté de matelot, tandis qu'il est avéré que par un journal au monde n'est plus léger à publier les plus honteuses calomnies; témoin encore les accusations d'honneur que l'a publiées naguère contre le Dr. Dill, de Québec, accusation dont une seule était plus que suffisante pour le mener à la potence! Et ce sera lui qui viendra jeter le premier cri, parce que nous avons donné, sur la foi d'autrui, une nouvelle qui n'aurait pu que faire honneur au Dr. Stephenson si nous enissions été bien informé! Il est bien pardonnable de donner une nouvelle aussi innocente quand on a eu la confiance d'en adopter la vérité, mais autre chose est de faire comme le Herald métrier et marchand de calomnies! Que n'aurait pas encore publié, ces jours-ci même, contre feu John Robertson Ecrl. qui, croyon-nous, s'en est tué de désespoir! Il a tellement perdu dans l'esprit public le caractère de ce respectable vieillard que toute la presse torie de cette ville s'est instantanément guidée contre lui avec des paroxismes de rage! Lecteurs, comprenez-vous? c'est le Herald qui se scandalise de ce que nous avons été trompé en faveur du regretté Dr. Stephenson!

Nous remercions l'offre que nous avons déjà faite de payer une guinée par numéro du Herald qui ne contiendra pas soit une calomnie, soit une injure grossière contre les Canadiens ou les Américains, ou quelque homme vertueux de l'un ou l'autre des deux pays. Aujourd'hui c'est contre nous qu'il se déchaîne.

L'OCULISTE WILLIAMS : — Co Charlton a été convaincu et condamné aux dernières assises de sessions générales de la Paix de Kingston à une amende de £45 qu'il a laissé le soin d'acquitter au Sheriff de l'endroit, ayant immédiatement après le jugement pris sa poudre d'escampette. Voilà encore un homme, d'un caractère de ce trop confiant Sheriff, à qui cet empirique a ouvert les yeux!

ENCORE UNE SUITE DE L'INTEMPERANCE : — Malgré les louables efforts du clergé de toutes les dénominations pour propager les bienfaisantes associations de la Tempérance, ou à tous les jours encore à déplorer quelques victimes de l'indigne passion de l'ivrognerie. Le premier de ce mois, un soldat du 70e Regt. stationné à Leprairie

étant sorti le soir pour aller se divertir au cabaret ne reparut plus à sa caserne, il s'éteint en effet enivré dans une auberge d'où on l'avait ensuite éconduit dans son état d'ivresse. Un piquet de recherche le trouva dans le cours de la nuit gisant sur le chemin, et le ramena à la garde dans un état de parfaite insensibilité. On envoya chercher le médecin qui lui administra en vain le secours de l'air, il était mort. Le lendemain matin, le spectacle du cadavre à demi-gelé et gonflé de liqueurs fortes faisait horreur à ses compagnons. C'était un jeune et excellent soldat et qui, à ce qu'il paraît, n'avait pas les habitudes de l'ivrognerie; mais une seule débauche l'a tué!

Voilà le quatrième exemple de ce genre arrivé à notre connaissance dans le dernier mois et presque sous nos yeux! Nous ne savons quelles paroles assez persuasives employer pour détourner les malheureux qui s'égarent au point de tout exposer de santé, vie même, car cette passion est le tombeau de tous les biens à la fois. Nous nous sentons cependant un peu soulagé en apprenant de la plus haute source que dans nos campagnes la Tempérance, grâce aux efforts et au zèle si admirable de nos prêtres, gagne tous les jours du terrain, et que dans une seule paroisse, même on a épargné de quoi y bâtir la machine d'une Eglise avec les économies de la Tempérance!

VOL CONSIDERABLE : — La police n'empêche pas tout-à fait certains industriels d'exercer leur nocturne métier. Dans la nuit de Vendredi dernier, la boutique de M. M. Savage & Fils, Joaillier de cette ville, fut ouverte au moyen de fausses clefs et une quantité de bijoux furent enlevés. On porta à plus de soixante le nombre de montres d'or et d'argent, à part des jones, pont-crayons, chaînes et mille autres objets précieux que ces amateurs ont emportés. Après être entrés, les voleurs eurent le soin de replacer la barre de fer sur la porte extérieure par derrière; malheureusement on n'est pas encore sur la piste de ces misérables. Le dernier numéro du Transcript dit qu'il tient de source que le nombre des montres volées est de 24 d'or et 40 d'argent; la perte est estimée à £1625. Les Propriétaires ont offert 500 piastres de récompense pour l'appréhension des voleurs et le recouvrement des effets. Les numéros des montres sont connus. Il y a longtemps qu'un vol aussi effronté ait été commis au sein même de la ville; nous espérons que les \$500 de récompense produiront quelque résultat.

Les observations qui suivent sont celles d'un des respectables publicistes de notre époque. Sans cette circonstance on pourrait opposer qu'elles ne sont que la suite des remarques qui se trouvent dans la production d'un de nos correspondants publiés récemment dans ce journal. Elles doivent paraître même au premier coup d'œil, ce qu'elles sont réellement, d'une si grande importance, que nous ne croyons pas nécessaires de faire à ce sujet aucune remarque à nos lecteurs, auxquels nous laissons d'en faire le commentaire et l'application. "Renouveler les fortunes et faire changer de mains les patrimoines n'est pas chose facile par des moyens légaux publics et approuvés... Le despotisme hypocrite qui dans le même temps qu'il méprise la spoliation d'un peuple, s'efforce d'induire pour ainsi parler ses démarches extérieures d'un vernis d'équité. Pour y parvenir il a recours aux voies cauteuses plus liées à de sourdes rapines, au moyen de lois nouvelles, qui deviennent des sources de procédures et de chicanes contre lesquelles il n'est pas plus facile de se mettre en garde qu'il ne l'est de prévoir. On travaille à remplir les coffres du Roi par l'énormité de taxes qui quoiqu'indirectes en apparence, affectent assez fortement les héritages pour donner l'espérance d'amener l'expropriation qu'il a réduite en système. Les possesseurs se trouvent enveloppés dans les filets d'une cupidité qui ne peut y mais se rassasier. Les sangues politiques que la pratique du système alimentaire, ne se trouvent jamais suffisamment gorgés. Leur luxe ou leurs rapines ajoutent chaque jour au scandale qui confond toutes les vertus, qui finissent même par en faire un objet de plaisanterie."

UNE PEINTURE DE MEURS.

Que dire du jeune homme auquel une belle position dans le monde, une profession respectable qui doit faire supposer de l'éducation, du savoir vivre, des manières honnêtes et sinon toujours des vertus, du moins le sentiment des convenances, si se trouvant dans la compagnie de personnes honnêtes, il se permettait des bons mots de ruelle, le langage de la taverne, des jurons de corps de garde, s'il débitait des maximes dépravées..... s'il allait jusqu'à tenir en présence du beau sexe des propos de mauvaise maison!..... mais si des hommes qui sont dans la maturité de l'âge souffraient ces espèces d'impertinences, sans réclamation même sans murmure!..... que serait-ce si le sourire de la complaisance témoignait de leur approbation!..... je m'arrête. On demande s'il est bien possible que quelques uns des traits que l'on vient de voir se trouvent de ressemblance au milieu d'un peuple où les bonnes mœurs et la politesse sont regardées même par des étrangers comme quelque chose d'héritaire et de national?

Comme l'écumaine dans l'ébullition, la corruption dans la société s'élève à la surface.

Ceux qui peuvent éprouver ses atteintes devraient ce semble au moins se réfléchir à la terrible responsabilité de contribuer par leur exemple à la faire redescendre dans les classes moyennes, en perdant jusqu'à ce point de pudence que le vice ne dépeuple pas toujours, chaque d'homme que le crime même est forcé de rendre à la vertu.

L'AMOUR DU BIEN PUBLIC.

Quel admirable corruption que celle de la création d'un si grand nombre de places lucratives? Quel moyen plus puissant d'activer l'émulation, de la rendre brûlante, de stimuler l'industrie, surtout de multiplier chaque jour la découverte de nouveaux moyens de vivre dans l'aisance, même dans l'opulence, enfin d'acquiescer de la fortune sans travail, de se faire solder chèrement par un peuple sans qu'il soit avec raison de le payer de retour par des services, excepté celui d'anéantir la grande majorité dans l'intérêt d'une cupide minorité.

Ces réflexions me passaient par la tête ces jours derniers par une espèce d'habitude de fruit de l'expérience de ces dernières années. J'étais calme comme si ce n'eussent été que des théories lorsqu'une perle de mes connaissances m'a fait quelques combinaisons de Régistres pour doubler de suite leurs honoraires en vertu d'une interprétation savante autant qu'heureuse de l'ordonnance du Conseil-Spécial, qui prouve leur amour du bien Public.

LA LITTÉRATURE.

L'entretien de quelques personnes avec lesquelles je me trouvais réunis sur un journal; il me semblait que c'était sous le rapport de la littérature; les uns prétendaient qu'il s'en trouvait beaucoup trop dans la feuille, d'autres que l'Éditeur en devrait mettre beaucoup d'avantage. Tel bannait le choix des articles de cette espèce; d'autres en relevaient le mérite. Aimant moi-même la littérature, je me décidai de prendre part à la conversation. Je donnais déjà de puis du temps, par cette raison, toute l'attention dont je suis capable à ce qui se disait, sans pouvoir saisir le véritable état des questions discutées; lorsqu'enfin je pus découvrir le mot de l'énigme. Les employants ce mot comme applicable d'une manière exclusive à l'espèce de petits romans qui font maintenant fureur et qui remplissent souvent les colonnes de nos gazettes.

Tenté d'abord de me permettre quelques observations sur cette étrange manière d'exprimer, le ton dogmatique et plus que tranchant de plusieurs des interjections, fit changer d'avis; je pris la résolution de garder le silence craignant d'éprouver la même sort qu'un jeune homme de ma connaissance qui se trouvait dans la compagnie de personnes qui parlaient de la différence de la longueur des jours et des nuits suivant les saisons. Comme elles lui parurent n'en pas bien connaître la cause, il leur dit qu'elle était plus grande pour chaque endroit dans la proportion de la distance à laquelle il se trouvait de l'équateur, qu'en s'avancant vers les pôles, les jours et les nuits duraient tour à tour des semaines entières, des mois, même à chacun des pôles, la moitié de l'année respectivement.

Sur ce les auteurs de sa récrier, sur ce qu'ils appelaient des contes bleus pour amuser l'enfance, lui d'insister sur la vérité de fait sur lesquels le doute n'était pas possible; et les premiers de le traiter de mauvais plaisant qui les prenait pour des gobe-mouches, ne vint qu'à faire des doutes pour aller rire ensuite avec ses amis de leur crédulité. Bientôt les quolibets, de gros bons mots, des exclamations réitérées sur le ridicule de la tentative de les mystifier, se multiplièrent et devinrent bariolés de manière à noyer la voix du malencontreux géographe, auquel force est d'abandonner la lutte et de le laisser s'applaudir réciproquement de leur victoire. On ne saurait sans doute lui faire un crime d'avoir ensuite en effet ri de leur sottise et d'avoir égaré ses amis par le récit de cette scène d'un comique burlesque.

Cette aventure n'est pas de date récente; je pense aussi que des traits de ce genre d'ignorance seraient beaucoup plus rares aujourd'hui qu'alors. On peut voir en même temps par celui que j'ai rapporté d'abord qu'il se trouve encore parmi nous des personnes qui même avec quelque éducation manquent singulièrement d'exactitude dans leurs idées des choses sur lesquelles ils portent pourtant de jugements d'un ton qui ne devrait convenir qu'à des hommes de profondes lumières; je me trompe; ceux-ci se feraient remarquer par la modestie qui pré-quoit toujours accompagner le véritable savoir.

Ce n'est pas la première fois non plus que j'ai pu m'apercevoir qu'il ne suffit pas d'avoir de la finesse dans l'esprit pour penser sagement, surtout pour avoir des connaissances positives. D'ailleurs comment des hommes qui verraient le comble du ridicule dans le tailleur à prétendre se mieux connaître en chaussures que le cordonnier, comme à celui-ci de mieux juger de la coupe d'une robe que la modiste, peuvent-ils se pauser quand on peut avoir les choses sans les avoir apprises ou qu'on puisse en parler d'une manière sensée sans d'avance avoir pris la peine d'en faire quelque chose pour les bien connaître?

Lesquels : — Mardi dernier, la mort d'une jeune Anglaise...

Madame Jobin a été entermée hier matin, accompagnée d'un concours respectable et nombreux.

Partie d'un discours prononcé par Robespierre à la Convention: "Hé! des hommes qui veulent aller plus loin..."

"Mais l'esprit de l'homme n'est pas fait de telle sorte, qu'il cherche ainsi à tout amplifier par de la franchise..."

Fortes marées. — L'extrême suivant d'un journal récent de Paris...

Nauffrage. — Le beau vaisseau l'Erin-go-Begh, engagé dans le même commerce régulier de ce port...

chéant... Quand le climat porte à la faiblesse en même temps que le despotisme entraîne à la violence...

AUX CORRESPONDANS. Nous avons tous les yeux le nouvel écrit de L. H. L. que le cadre étroit de notre feuille ne nous permet pas d'insérer...

NAISSANCE. A St. Hyacinthe le 7 du courant, la Dame de J. U. Brandy Ecr. Avocat a mis au monde un fils.

CORPORATION DE MONTREAL. La a été finalement enjoint au TRESORIER de la Ville de prendre des Mesures légales pour le recouvrement des divers sommes...

A VENDRE OU A LOUER. UN EMPLACEMENT sis et situé au village de St. EUSTACHE, avec une maison, granges, étables et autres dépendances...

LE SOUSSIGNE PRESENTE EN VENTE. 2300 brils de fleur sepe fine, fine, et grosse 30 de Huil de Veau Marin Pale...

Un bon assortiment d'ÉPIERIES SECHES, pour subsiste des familles. DWIGHT P. JANES.

DISTRICT DE J. UNE SESSION de la Cour du MONTREAL. Le Banc du Roy ayant JURISDICTION CRIMINELLE pour le District de Montréal...

ASSEMBLEE REMISE. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

L'IMPRESSION de l'analyse de Mr. Lafontaine sur les Bureaux d'enregistrement, formant avec l'appendice un volume in 8° de plus de 250 pages...

LE SOUSSIGNE prévient le public qu'il a établi son BUREAU à SOREL depuis quelque temps qu'on l'y trouvera constamment pour exécuter ses ordres...

A LOUER. UNE MAISON en pierre à deux étages et VERGER situés au Nord Ouest de la rue de LaGauchet...

LES numéros 87, 88, 89 et 90 du FANTASQUE sont maintenus en vente en cette ville à l'adresse ordinaire...

Le Soussigné ayant été élu curé par la Section de feu O. L. MONTMONT, Ecuier, Vivant Coadjuteur de la Seigneurie des mille-lies...

A VENDRE OU A LOUER. CETTE excellente propriété, située au CANTON de CHAMBLAY voisine de la résidence de l'Honorable SAMUEL HATT Ecuier...

TERRES A VENDRE. St. Berthelemy, comté de Berthier UNE TERRE en culture, agréablement située, de 22 arpents de front sur 3 arpents de profondeur...

EST par le présent donné qu'en conformité de l'ordonnance de la 2me Victoria, Chap. 3 et 4 et pour la due exécution de ce qui y est mentionné...

EST par le présent donné au Public de ne point payer ou faire aucun avance à M. A. mon épouse, car je me prévaudrai du présent avis...

AVIS AUX CURE'S ET SYNDICS DE CAMPAGNE. UN PRECEPTEUR qui pourrait enseigner le FRANCAIS et L'ANGLAIS et fournir de nos recommandations quand aux mœurs et caractère...

MAISON et VERGER à louer, dans le faubourg St. Antoine. S'adresser à Mr. J. H. Roy.

FIENI FACIAS. Montréal, savoir: REMI CLAUDE WEILL, No. 1816, BRENNER, de Boucherville...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

A LOUER. DEUX MAGASINS, dans la Rue Notre Dame, dont l'un maintenant occupé par le Soussigné et qui est la résidence de J. J. Day Ecr. et l'autre par S. S. Boudreau...

VENTES PAR LE SHERIFF. Avis public est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux enchères...

LIGNE DE VOITURE VERTE. ENTRE QUEBEC ET MONTREAL. En deux jours de trajet.

LES propriétaires infirmement respectueusement leurs amis, et le public en général, que leur diligence est en opération...

CORPORATION DE MONTREAL. EMPRUNT DEMANDE pour des objets d'améliorations générales dans la ville de Montréal: la somme de DIX MILLE LOUIS...

ARTHIUR ROSS. Tres. de la C. G. 196. Montréal 19 Janvier 1842.

A LOUER. UNE TERRE de valeur située proche du Village LAPRAIRIE avec une bonne maison et autres bâtiments en bon ordre...

LE Soussigné Exécuteur du testament de LOUIS HIPPOLYTE DENAUT, en son vivant de LA PRÉRIE...

BUREAU D'ENREGISTREMENT. VIS est par le présent donné que le BUREAU D'ENREGISTREMENT pour le District de BERTHIER...

DISTRICT DE BERTHIER. BUREAU D'ENREGISTREMENT. VIS est par le présent donné que le BUREAU D'ENREGISTREMENT pour le District de BERTHIER...

AVIS EST. PAR le présent donné qu'aucune personne endettée envers la société sous les noms et raisons de CAISSE W. SIMPSON...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée remise des actionnaires (de nos mains de 16 parts) du Baie à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN...

Vente par Encaissement. PAR JAMES YOUNG. EN FAILLITE. JEUDE le 24 FÉVRIER prochain, seront vendus, aux chambres d'Encaissement du soussigné...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

UN LOT de terre situé dans le faubourg St. Joseph, contenant, sur le devant, 72 pieds de large par derrière 88 1/2 pieds de large...

